



Association de Coordination et de Soutien de la démarche scientifique et
citoyenne (ACS Capdroits)
Conformément à la loi du 1er juillet 1901 et au décret du 16 août 1901.

PROJET ASSOCIATIF 2025-2028

DROITS HUMAINS : APPROCHE CITOYENNE ET SCIENTIFIQUE DEVELOPPER UN CENTRE RESSOURCE « DROITS HUMAINS – CAPACITES – PARTICIPATION »

Ce projet est le résultat d'une réflexion collective sur ce que souhaitent réaliser les membres de l'association et sur la manière dont ils et elles veulent le faire, conformément à la vision et aux valeurs de l'ACS Capdroits. Il a été préparé par les membres du bureau de l'association 2024/2025 (Chantal Bruno, Jean-Philippe Cobbaut, Dominique Cosnier, Edeline Delanaud, Marika Lefki, Jacques Lequien, puis Florian Chaléard) et par des membres du groupe de travail gouvernance : Marie-Hélène Audier, Benoît Eyraud, Thierry Thévenet.

1. Introduction : identité et historique
 - 1.1. Identité de l'association
 - 1.2. Historique
2. Valeurs de l'ACS Capdroits
 - 2.1. Dignité, souveraineté et commune humanité
 - 2.2. Justice épistémique
 - 2.3. Reconnaissance de la diversité
 - 2.4. Solidarité capacitaire
 - 2.5. Imagination, coopération et innovation sociale
3. Vision et objectifs de l'ACS Capdroits
 - 3.1. Une vision
 - 3.2. Objectifs
4. Gouvernance
5. Éthique
6. Groupes de travail
7. Partenaires
8. Financements
 - 8.1. Financeurs institutionnels
 - 8.2. Financements par projet
 - 8.3. Cotisations et dons
9. Activités mises en œuvre
10. Publicisation, diffusion, présentation
11. Participation à la Recherche AUVI (PPR / ANR)
 - 11.1. Finalité du programme AUVI
 - 11.2. Place et rôle spécifique de l'ACS Capdroits
 - 11.3. Co-pilotage
 - 11.4. Accessibilisation de l'espace de recherche
 - 11.5. Médiation scientifique
 - 11.6. Soutien aux engagements diplômants
 - 11.7. Lots interventionnels et Centre Ressource
12. Conclusion

Annexes

- Document scientifique « Communauté mixte »
- Document scientifique et charte AUVI

1. Identité ACS Capdroits

L'Association de Coordination et de Soutien de la démarche scientifique et citoyenne (ACS Capdroits), régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, se donne pour mission de soutenir et de structurer une démarche de recherche collaborative, fondée sur les droits humains et ouverte à toutes les personnes vivant des restrictions dans l'exercice effectif de leurs droits.

« Nous sommes des citoyens-chercheurs capables et vulnérables. »

Cette phrase fondatrice exprime l'un des piliers de notre identité : la reconnaissance que chaque personne possède, simultanément, une capacité à contribuer à la connaissance et une vulnérabilité qui doit être prise en compte dans la manière de travailler ensemble. Cette conjugaison des capacités et des vulnérabilités fonde notre vision politique, nos pratiques de recherche et nos modes d'organisation.

Nous co-construisons et expérimentons une démarche "d'enquête" par les droits humains qui vise à :

- enrichir les connaissances à partir des expériences vécues,
- développer des innovations sociales et politiques pertinentes,
- renforcer l'exercice effectif des droits fondamentaux,
- permettre aux personnes vivant des restrictions de participation d'accéder pleinement à la citoyenneté scientifique et démocratique.

La démarche collaborative Capdroits cherche à favoriser la participation réelle et située des personnes concernées :

- en accompagnant la transformation de leurs expériences en expertise, par la mise en mots, la mise en perspective, l'échange et la réflexivité collective ;
- en travaillant à faire entendre et reconnaître cette expertise dans l'espace public, y compris dans les milieux institutionnels, académiques et professionnels.

Notre collectif vise ainsi à faire émerger une forme de recherche plus inclusive, plus juste épistémiquement, et plus en prise avec les réalités vécues. En plaçant l'expérience des personnes : leurs capacités, leurs vulnérabilités, leurs ressources, leurs empêchements, au cœur même des projets, nous contribuons à transformer les pratiques professionnelles, les organisations, les dispositifs et les politiques publiques, tout en donnant une valeur politique, scientifique et humaine aux vécus partagés.

2. Historique

La démarche Capdroits s'inscrit dans un temps long d'expérimentations, d'apprentissages et de structuration collective.

2015 – Origines de la démarche

La démarche est initiée avec la conférence Confcap et une action innovante soutenue par la CNSA. Il s'agit alors de développer une façon nouvelle de travailler les droits humains, en partant des expériences vécues de restriction de droits.

2019 – Reconnaissance scientifique nationale

Capdroits reçoit le **Prix de la recherche participative** décerné par la Fondation de France et le CNRS. Cette distinction marque un tournant : elle reconnaît la pertinence scientifique d'un travail mené avec et par les personnes concernées, et conforte la nécessité d'une méthodologie rigoureuse mais participative.

2020 – Création de l'ACS Capdroits :

L'association est créée sous statut loi 1901. Elle adopte une gouvernance collégiale, dite « la coordination », structurée autour de membres actifs et d'une chargée de mission salariée du CNRS, Centre Max Weber, en appui au développement des activités de recherche participative.

Depuis 2021 – Constitution d'une communauté mixte de recherche :

En lien avec des laboratoires CNRS et des universités, l'association anime une communauté mixte de recherche réunissant :

- des personnes vivant des restrictions de participation,
- des proches, professionnels et acteurs de terrain,
- des chercheurs en sciences sociales, droit, éthique, santé publique.

Cette communauté expérimente, formalise et enrichit les outils méthodologiques de la démarche Capdroits.

Depuis 2024 – Structuration renforcée :

L'association se dote d'un **conseil d'administration élu**, chargé de définir les orientations politiques de la démarche, et d'un **bureau** assumant la mise en œuvre opérationnelle.

Le présent projet associatif 2025-2028 s'inscrit dans la continuité de ce travail collectif. Il consolide nos valeurs, explicite nos objectifs, précise notre gouvernance et identifie les actions structurantes permettant de déployer une démarche de recherche participative ambitieuse, exigeante et ancrée dans les droits humains.

3. Valeurs de l'ACS Capdroits

Les valeurs fondamentales de l'ACS Capdroits s'inspirent explicitement :

- de la **Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH)**, d'instruments internationaux adoptés dans le cadre de l'ONU et des normes européennes protectrices des Droits Humains.
- du socle conceptuel et politique élaboré depuis 2015,
- des productions issues de la démarche (manifeste « Toutes et tous capables ! Toutes et tous vulnérables », plaidoyer sur les capacités civiles, livret « L'autonomie de vie comme droit humain »),
- des réflexions menées au sein des groupes locaux, des communautés d'enquête et de la communauté mixte de recherche.

Elles constituent l'horizon commun qui guide nos pratiques.

3.1 Dignité, souveraineté et commune humanité

Chaque personne est reconnue dans sa dignité, son humanité et sa singularité, quelles que soient ses capacités ou ses vulnérabilités.

Cette reconnaissance implique :

- la présomption irréfragable des capacités à agir en droit,
- la valeur fondamentale de l'autodétermination,
- le refus de toute forme de minoration, d'infantilisation ou de disqualification.

C'est là une traduction concrète du principe central de la CIDPH : le droit pour chacun d'exercer sa personnalité juridique sur un pied d'égalité avec les autres.

3.2 Justice épistémique

ACS Capdroits s'inscrit dans un engagement résolu contre les injustices épistémiques, qui surviennent lorsque les savoirs de certaines personnes, souvent les plus vulnérabilisées, sont systématiquement sous-estimés, disqualifiés ou invisibilisés.

Notre démarche valorise :

- les savoirs issus de l'expérience,
- les savoirs partagés au sein des groupes d'enquête,
- la mise en accessibilité des espaces de recherche,
- la possibilité pour chacun de participer selon ses capacités, ses rythmes, ses modes d'expression.

La justice épistémique est à la fois une valeur, une méthode et une exigence politique.

3.3 Reconnaissance de la diversité

La diversité est comprise non comme une simple cohabitation, mais comme une richesse politique, sociale et cognitive. Elle inclut :

- la pluralité des positions sociales,
- la diversité des habitudes culturelles,
- la multiplicité des formes d'engagement et de rapport aux droits.
- des luttes pour la reconnaissance,
- des régulations justes des conflits, reposant sur les droits humains comme cadre de référence,
- d'une ouverture inclusive aux différences.

Nous affirmons que les divergences de points de vue, lorsqu'elles sont accueillies de manière sécurisée et respectueuse, sont des leviers essentiels pour comprendre les obstacles, produire des connaissances solides et transformer les réalités sociales.

3.4 Solidarité capacitaire

La solidarité est pensée comme une dynamique active, attentive aux vulnérabilités matérielles, sociales, relationnelles et symboliques.

Elle se décline sur trois niveaux :

- universel : toute personne est, à un moment ou un autre, vulnérable ;
- catégoriel : certains groupes subissent des vulnérabilités situées ;
- singulier : chaque parcours comporte des fragilités individuelles.

Notre démarche vise à rendre possible l'exercice effectif des droits, en tenant compte de ces vulnérabilités pour soutenir l'autonomie de vie.

3.5 Imagination et coopération & innovation sociale

Nous croyons profondément au pouvoir de :

- l'écoute,
- la créativité,
- la coopération,
- et du dialogue bienveillant.

Ces ressources permettent de faire émerger des solutions nouvelles, adaptées, pragmatiques et réalistes. C'est par cette imagination collective que ACS Capdroits construit une recherche transformatrice, ancrée dans la réalité et tournée vers l'avenir.

4. Vision et objectifs de l'ACS Capdroits

4.1 Une Vision

L'ACS Capdroits aspire à ancrer durablement, en chacun et chacune d'entre nous, une compréhension plus fine des droits humains et de la manière dont ils structurent nos existences.

Cette vision inclut :

- une meilleure connaissance de la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées (CIDPH) ;
- une meilleure reconnaissance de l'impact du droit international des droits humains sur les systèmes juridiques et politiques ;
- une meilleure compréhension de la manière dont les droits humains peuvent devenir des ressources pour répondre aux situations de vulnérabilité.

Ancrer cette vision en chacun de nous, dans les personnes concernées, dans les chercheurs, les professionnels, les citoyens, et plus largement dans la société.

L'ACS Capdroits s'inscrit dans la continuité du mouvement international qui a conduit à l'adoption de la CIDPH, et de la Charte Européenne de tant dans :

- l'objet : promouvoir la dignité, la participation, l'inclusion et l'autonomie de vie ;
- les méthodes : co-construction du savoir, enquête collaborative, reconnaissance des savoirs issus de l'expérience ;

- la gouvernance : horizontale, inclusive, fondée sur les droits.

L'association vise également à susciter un questionnement collectif sur la manière dont une approche par les droits humains éclaire les situations de vulnérabilité :

- maladie,
- handicap,
- vieillissement,
- précarité sociale,
- discriminations multiples.

Cette vision interroge les conditions sociales, intersectionnelles, institutionnelles et politiques qui rendent possible ou au contraire entravent l'exercice effectif des droits fondamentaux.

4.2 Objectifs

Préserver une vie digne en promouvant le respect des droits humains

L'objectif vise à garantir que chaque personne, quel que soit son état, puisse :

- vivre avec dignité ;
- exercer ses droits ;
- participer pleinement à la vie sociale ;
- être reconnue comme sujet de droits et non comme objet d'accompagnement.

Initier une réflexion et un dialogue sur les liens entre science et citoyenneté

L'association souhaite :

- animer une communauté épistémique centrée sur les droits humains ;
- structurer un espace où chercheurs, personnes concernées et professionnels dialoguent d'égal à égal ;
- développer des pratiques de science ouverte, accessible, inclusive ;
- renforcer la place des savoirs expérientiels dans la production scientifique.

Créer des liens entre les parties prenantes pour une recherche innovante et une société plus inclusive

L'ACS Capdroits fédère :

- chercheurs,
- professionnels du soin et de l'accompagnement,
- personnes concernées,
- proches,
- associations partenaires,
- institutions publiques.

Cet objectif traduit la volonté de construire des alliances structurantes pour transformer les pratiques et favoriser une société où les droits humains sont une référence partagée.

Développer des outils de recherche et de co-apprentissage

À destination :

- des personnes accompagnées,
- de leurs familles,

- de leurs aidants,
- des établissements et services,
- des professionnels du soin et de l'accompagnement.

Ces outils incluent :

- protocoles d'enquête,
- carnets d'analyse,
- modalités de co-apprentissage,
- supports accessibles,
- outils multimédias.

Favoriser un échange horizontal entre les savoirs et inscrire les chercheurs académiques dans une dynamique de recherche-action

Il s'agit de :

- dépasser l'opposition hiérarchique entre savoirs "experts" et savoirs "profanes" ;
- organiser des échanges non pyramidaux, respectueux et réciproques ;
- permettre aux chercheurs académiques de travailler à partir du vécu réel des personnes en situation de vulnérabilité ;
- inscrire les pratiques scientifiques dans une dynamique d'action, de transformation et de responsabilisation.

Faciliter des opérations de recherche collaborative par une gouvernance réflexive et inclusive

Cela inclut :

- entretiens individuels,
- focus-groupes,
- observations ethnographiques,
- récits de vie,
- analyses collectives.

L'association développe des méthodes qui garantissent :

- la participation effective,
- l'écoute des voix minorées,
- la prise en compte des vulnérabilités,
- la réflexivité des chercheurs et des équipes.

Rendre ces opérations de recherche et leurs résultats accessibles à tous

L'accessibilisation implique :

- la diversité des formats,
- la prise en compte des fatigabilités,
- la simplification ou explicitation du langage,
- le recours à l'audio, la vidéo, le FALC,
- la restitution des résultats dans les territoires concernés.

Développer des outils collaborative innovants

L'objectif est :

- d'encourager l'innovation (bibliothèque vivante, podcasts, capsules vidéo, animations, supports multimédias),

- d'explorer de nouvelles formes de transmission,
- de diffuser largement les résultats et les ressources du futur centre ressource.

5. Gouvernance

La gouvernance de l'ACS Capdroits reflète sa philosophie : reconnaître et articuler les savoirs issus de l'expérience, les compétences relationnelles, les méthodes scientifiques et les expertises organisationnelles. Elle incarne le principe fondamental de la démarche : faire de la participation une réalité concrète, et non un slogan.

L'association est dirigée par un conseil d'administration et un bureau élus, représentatifs de la diversité des savoirs mobilisés dans la démarche. On y trouve :

- des personnes ayant une expérience vécue d'empêchement ou de restriction de droits,
- des personnes disposant de savoir-faire relationnels précieux pour la dynamique collective,
- des personnes disposant de compétences scientifiques ou méthodologiques,
- des personnes expérimentées en organisation associative, gestion, coordination, communication.

Cette pluralité permet d'assurer une gouvernance équilibrée, ouverte à la diversité des points de vue et attentive aux vulnérabilités de chacun.

ACS Capdroits rassemble ainsi :

- des adhérentes et adhérents,
- des bénévoles,
- des salariées et salariés,
- des partenaires professionnels, institutionnels et académiques.

Cette configuration reflète la volonté de construire un espace mixte, collaboratif et partagé, fidèle à la démarche Capdroits.

6. Éthique

L'éthique est au cœur de la démarche ACS Capdroits. Elle n'est pas un élément externe ou secondaire, mais une dimension constitutive de notre manière de travailler, d'enquêter, de collaborer et de produire du savoir.

L'association s'est dotée :

- d'une instance d'écoute et de déontologie,
- d'un groupe de réflexion éthique.

Ces instances ont pour rôle :

- d'accompagner la résolution des tensions internes et des conflits potentiels,
- de garantir la prise en compte des vulnérabilités,
- de soutenir les membres dans leurs questionnements,

- d'assurer la cohérence de nos pratiques avec les droits humains, la CIDPH et les principes de justice épistémique.

Elles marquent l'engagement d'ACS Capdroits à pratiquer une éthique de responsabilité, attentive aux effets de nos actions sur les personnes et les collectifs.

7. Groupes de travail

Le Conseil d'administration s'appuie sur plusieurs groupes de travail permanents, chacun chargé d'un champ de mission essentiel à la vitalité de la démarche :

- Gouvernance et éthique : réflexion sur les modalités d'organisation, régulation des situations complexes, travail sur la participation réelle.
- Budget et rétribution : gestion budgétaire, réflexion sur la juste rémunération des participants et co-chercheurs, articulation entre bénévolat, engagement militant et reconnaissance matérielle.
- Suivis scientifiques, groupes locaux et démarche de recherche : animation de la communauté mixte, accompagnement des équipes locales, veille méthodologique.
- Communication interne et externe : circulation des informations, accessibilisation des contenus, valorisation de la démarche auprès du public, des partenaires et des institutions.
- Liens internationaux : ouverture aux réseaux internationaux, échanges avec les mouvements de recherche participative, droits humains, disability studies, autonomie de vie.

Ces groupes constituent la colonne vertébrale du travail collectif. Ils permettent une organisation agile, distribuée, profondément ancrée dans les principes d'horizontalité et de coopération.

8. Partenaires institutionnels

La démarche Capdroits repose sur un ensemble de partenariats solides, construits dans la durée, fondés sur la confiance, la reconnaissance mutuelle et l'intérêt partagé pour une recherche participative ambitieuse.

Les partenaires incluent notamment :

- Centre Max Weber (CNRS / Université de Lyon) : partenaire fondateur et institution d'ancrage scientifique.
- Centre d'Éthique Médicale (Université catholique de Lille) : expertise en éthique du soin, vulnérabilité, participation.
- Advocacy France : association engagée sur la question des droits et du pouvoir d'agir.
- CFHE (Conseil français des personnes handicapées pour les questions européennes).
- École des Psychologues Praticiens.
- LADAPT Rhône, La Trame, Équipe MARSS, SAVS de Stains, Udaf 82, Alma Paris, La Question de l'Autre, Ocelia, PIECD, Esqui, et de nombreux autres collectifs locaux.

Ces partenaires contribuent :

- à l'enrichissement scientifique,
- à l'ancrage territorial,
- à la diffusion de la démarche,
- au développement des communautés d'enquête,
- au soutien des actions de sensibilisation, de formation, de médiation.

Les partenariats sont essentiels pour donner de l'ampleur à la démarche, rendre possible la participation, et favoriser la transformation des pratiques collectives.

9. Financements

Les financements proviennent de sources diverses et complémentaires :

- Métropole de Lyon,
- Fondation de France,
- Institut de Recherche en Santé Publique (via le CNRS – Centre Max Weber),
- Agence Nationale de la Recherche (ANR).

S'y ajoutent :

- des financements obtenus par projets,
- des dons,
- une cotisation symbolique de 1 € permettant à toutes et tous d'adhérer.

Le premier financement autonome obtenu par l'association fut le Prix Fondation de France / CNRS de la recherche participative, qui reconnaît la qualité scientifique et citoyenne de la démarche Capdroits.

Ces financements permettent :

- de soutenir les équipes locales,
- d'indemniser les co-chercheurs,
- d'organiser les CapLabs et le living-lab,
- de produire et diffuser les ressources,
- de contribuer aux activités du programme AUVI.

10. Activités mises en œuvre

Le cœur de l'activité d'ACS Capdroits est la mise en place d'une enquête coopérative, socio-juridique et territorialisée.

Elle consiste à :

- recruter, former et accompagner des équipes locales,
- animer des communautés d'enquête dans des lieux de vie et de soin,
- co-produire des analyses portant sur les atteintes ou obstacles à l'exercice des droits humains.

Ces communautés participent à un processus de co-apprentissage, impliquant :

- la compréhension des enjeux liés aux droits humains,
- l'utilisation de méthodes de recherche collaborative,
- l'identification de leviers de changement situés,
- la restitution collective et la discussion des résultats.

L'association coordonne, soutient et co-autorise des recherches, et s'engage à :

- les rendre accessibles,
- les publier,
- contribuer à des formations universitaires ou professionnelles,
- intervenir lors de colloques, séminaires, forums, conférences publiques.

Les résultats des recherches s'adressent :

- aux personnes concernées,
- aux proches et aidants,
- aux professionnels,
- aux décideurs politiques,
- aux chercheurs,
- au grand public.

Cet engagement est une traduction concrète de notre volonté d'articuler science, démocratie et droits humains.

11. Publicisation, diffusion, présentation

ACS Capdroits mène de nombreuses actions visant à faire connaître la démarche, à partager ses outils et à encourager une culture des droits humains :

- manifeste « *Toutes et tous capables ! Toutes et tous vulnérables* »,
- livret « *L'autonomie de vie comme droit humain* »,
- expositions photographiques (*Représentations civiles*),
- interventions dans des forums, colloques et publications scientifiques.

L'association organise également un **living-lab itinérant**, permettant :

- de mettre en discussion les travaux de recherche,
- de dialoguer avec des acteurs locaux,
- de confronter les analyses aux réalités de terrain,
- de nourrir les groupes locaux et la communauté mixte.

Les **CapLabs**, laboratoires itinérants co-organisés avec des partenaires locaux, permettent quant à eux :

- d'articuler travail théorique et expérimentations locales,
- de favoriser le partage des savoirs,
- de renforcer l'appropriation des droits humains dans les territoires.

12. Participation à la Recherche AUVI (PPR/ANR)

L'association ACS Capdroits a initié et s'est engagée dans le programme de recherche AUVI (« Autonomie de vie ») pour la période 2024-2028, dans le cadre du Programme Prioritaire de Recherche « Autonomie » (PPR Autonomie), financé par l'Agence nationale de la recherche (ANR). Ce programme constitue une étape décisive dans l'histoire de la démarche Capdroits, en lui offrant une reconnaissance institutionnelle forte et des moyens dédiés à la consolidation de ses outils scientifiques et participatifs.

12.1. Finalité du programme AUVI : rendre le langage des droits humains accessible, effectif et transformateur

Le programme AUVI recherche les conditions permettant de faire du langage des droits humains et notamment du droit à l'autonomie de vie, une ressource accessible, compréhensible et mobilisable pour les personnes vulnérabilisées dans l'exercice de leurs droits.

L'objectif est double :

1. Rendre les droits humains intelligibles et appropriables, y compris pour des personnes vivant des situations d'empêchement, de fatigue, de marginalisation ou de restriction de capacités.
2. Comprendre comment les droits humains peuvent devenir un levier de transformation, tant au niveau des pratiques professionnelles que des organisations, des dispositifs institutionnels et des politiques publiques.

AUVI interroge les conditions sociales, mais aussi juridiques, culturelles, politiques et organisationnelles, qui permettent à une référence aux droits humains d'entrer dans les pratiques réelles et d'améliorer concrètement les situations de vie.

AUVI constitue ainsi un espace majeur de recherche-action, où s'articulent :

- sciences sociales,
- droit,
- éthique,
- expérience vécue,
- transformation institutionnelle.

12.2. Place et rôle spécifique de l'ACS Capdroits dans le programme

Sur la période 2024-2028, l'ACS Capdroits reçoit un financement pour contribuer à plusieurs missions essentielles du programme, dont certaines sont co-portées, c'est-à-dire partagées avec des laboratoires CNRS et universitaires.

Le rôle de Capdroits se décline en cinq axes structurants.

1.Co-pilotage de la recherche

ACS Capdroits participe à la gouvernance du programme AUVI en tant que co-pilote. Ce rôle implique :

- la participation aux comités de pilotage,
- la contribution directe aux orientations scientifiques et organisationnelles,
- l'évaluation des avancées,
- la coordination avec les équipes de recherche locales.

Cette place reflète la reconnaissance, par l'ANR, d'une approche participative de haut niveau scientifique.

2. Accessibilisation de l'espace de recherche : rétributions, accompagnements et outils

L'un des apports majeurs de Capdroits est sa capacité à rendre l'enquête accessible, conformément aux principes d'éthique et de justice épistémique :

- adaptation des formats et supports,
- attention aux fatigabilités,
- accompagnements individualisés,
- rythmes de travail compatibles avec les situations de vie,
- développement d'outils inclusifs (FALC, audio, vidéo, supports hybrides),
- création d'espaces de participation sécurisés.

L'association est également responsable de la mise en œuvre des rétributions matérielles et symboliques, afin de reconnaître l'engagement des personnes concernées comme un véritable travail intellectuel et citoyen.

3. Médiation scientifique

ACS Capdroits assure une fonction de médiation entre :

- les savoirs académiques,
- les savoirs issus de l'expérience,
- les réalités professionnelles,
- les enjeux institutionnels et politiques.

Cette médiation consiste à :

- traduire les concepts scientifiques dans un langage accessible,
- faire remonter les expériences situées vers les chercheurs,
- favoriser la compréhension mutuelle entre tous les acteurs,
- garantir que les productions scientifiques reflètent fidèlement les vécus.

4. Soutien aux engagements diplômants (VAE, masters, doctorats)

L'association participe au financement et à l'accompagnement de personnes engagées dans :

- des parcours universitaires,
- des validations des acquis de l'expérience (VAE),
- des recherches de niveau master ou doctorat.

Ces dispositifs renforcent l'objectif de justice épistémique, en ouvrant la voie à une professionnalisation et à une reconnaissance académique de parcours souvent invisibilisés.

5. Co-responsabilité des lots interventionnels et contribution au Centre Ressource

ACS Capdroits est co-responsable des lots interventionnels, c'est-à-dire des phases de recherche appliquée qui consistent à :

- expérimenter des outils,
- tester des démarches d'enquête,
- analyser les effets des actions dans les territoires,
- co-construire des solutions avec les acteurs concernés.

L'association contribue également au développement du futur Centre Ressource "Droits humains – capacités – participation", pierre angulaire du programme AUVI et héritage scientifique majeur pour les années à venir.

Ce centre ressource vise à rassembler, structurer et diffuser :

- les outils de la démarche Capdroits,
- les productions d'AUVI,
- des ressources socio-juridiques, pédagogiques et méthodologiques,
- des supports d'enquête accessibles.

Il sera destiné :

- aux chercheurs,
- aux professionnels,
- aux personnes concernées,
- aux institutions,
- aux territoires,
- et à toute personne souhaitant mobiliser les droits humains pour transformer les pratiques.

13. Conclusion

L'engagement de l'ACS Capdroits pour les droits humains, la participation citoyenne et la transformation sociale est au cœur de ce projet associatif 2025-2028. Il constitue la feuille de route partagée de l'association, et sera évalué régulièrement pour garantir sa cohérence, sa pertinence et son effectivité.

Par ses actions, Capdroits aspire à bâtir une société où chaque personne, quelle que soit sa situation de vulnérabilité peut :

- exercer pleinement ses droits,
- être entendue dans son expertise,
- vivre avec dignité,
- contribuer à la connaissance,
- participer à la transformation du monde social.

Ce projet, intitulé « Développer un centre ressource droits humains – capacités – participation », est soumis à l'approbation des adhérents lors de l'Assemblée générale du 17 juillet 2025 à Paris.

Annexes :

- Document scientifique « communauté mixte »
- Document scientifique et charte AUVI